

Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 813
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : 23/07/2015
Heure d'arrivée : 21 h 31
Durée du repérage :

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**
Adresse : **3, rue des Lilas**
Commune : **75019 PARIS - 19EME**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Etage 4; Porte 407 Lot numéro 3032,

Périmètre de repérage :

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :
Adresse : **3, rue des Lilas 75019 PARIS - 19EME**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom et prénom : **SCP DE MONTALEMBERT - GATIMEL**

Adresse : **40 RUE MONCEAU
75008 PARIS**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **HEIL Sigrid**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL DAPP EXPERT**
Adresse : **6 RUE DU GUE
77122 MONTHYON**

Numéro SIRET : **808849897**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**

Numéro de police et date de validité : **54712571 / 14/01/2016**

Certification de compétence **1088-101108-77-002** délivrée par : **DEKRA Certification, le 26/11/2010**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Entrée,
Cuisine,
Salon,
Séjour,
Dégagement,**

**Buanderie,
Chambre 1,
Chambre 2,
Wc,
Salle de bain**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Revêtement pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Mur - Peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Mur - Peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Mur - Peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Aucun accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Nota : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

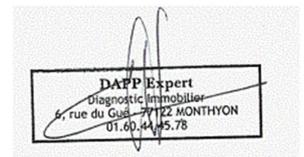
Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

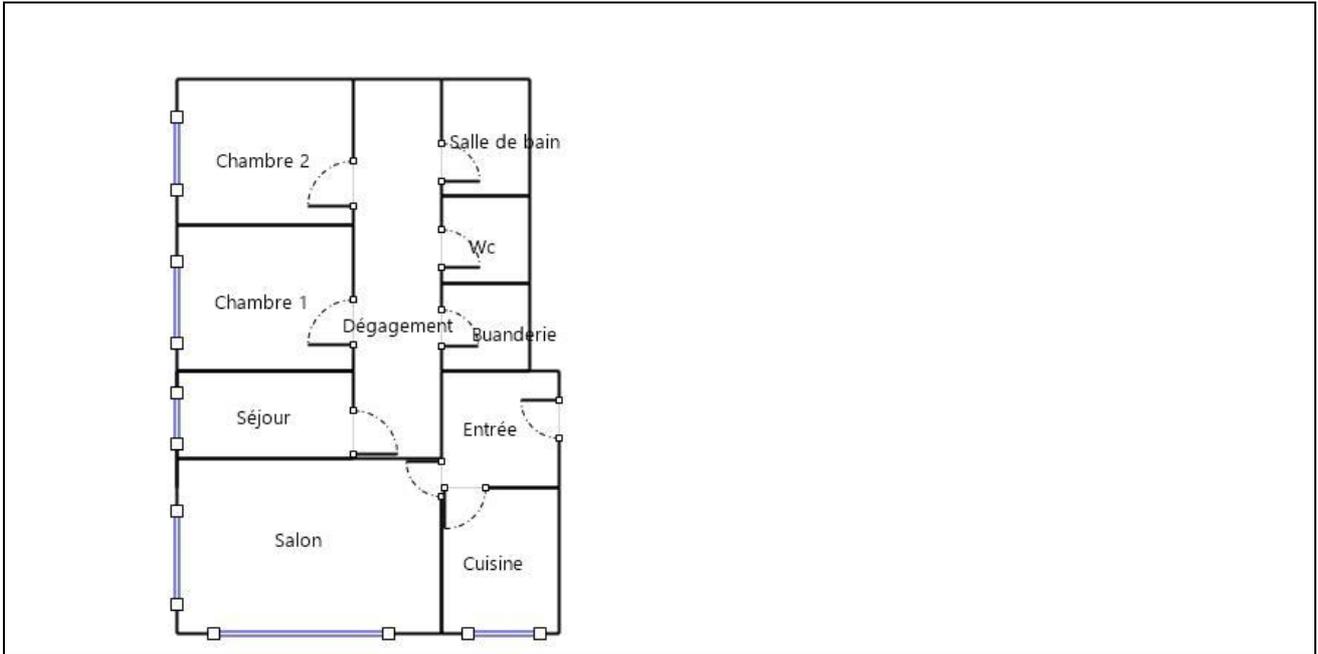
Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Visite effectuée le **23/07/2015**
Fait à **PARIS - 19EME**, le **27/07/2015**

Par : **HEIL Sigrid**



J. - Annexe – Plans – croquis



K. - Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

Allianz IARD, dont le siège social est situé, 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, certifie que :

**DAPP EXPERT
6 RUE DU GUE
77122 MONTHYON**

est titulaire d'un contrat d'assurance Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le numéro 54712571 qui a pris effet le 15 janvier 2015.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance N° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application N° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R212-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :

- **RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB**
- **REPERAGE AMIANTE AVANT VENTE**
- **DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE**
- **ETAT PARASITAIRE**
- **INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ**
- **RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**
- **DPE**
- **LOI CARREZ**
- **PRET A TAUX ZERO**
- **REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION**

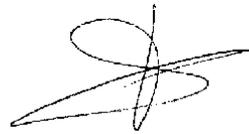
La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 15 janvier 2015 au 14 janvier 2016 à minuit.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions,...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Bordeaux, le 19 janvier 2015

Pour Allianz

Chantal Lespine

Allianz Responsabilité Civile Activités de Services
Attestation d'assurance
Référence RCAS 06-2009
Page 1 sur 1 - Contrat N° 54712571

Allianz IARD
S.A. au capital de 991 967 200 euros
847 034 019 S.O.S. Paris
N° de TVA : FR76 542 110 291

Allianz I.A.R.D.
S.A. au capital de 991 967 200 euros
847 034 019 S.O.S. Paris
N° de TVA : FR76 542 110 291

Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu - 75002 Paris